

Commune de GERVILLE ; REGLEMENT DE LA SALLE DU CLOS NORMAND

La location de la salle est exclusivement réservée aux habitants majeurs de la commune de GERVILLE. Aucune réservation ne sera prise plus d'un an à l'avance.

IMPORTANT

- La réservation de la salle n'est ferme et définitive qu'après réception :

- **d'un chèque d'arrhes de 50.00 € à l'ordre du Trésor public**
- **d'un contrat approuvé et signé**
- **d'une attestation d'assurances responsabilité civile en cours de validité pour les jours de la location.**

- Les clés sont remises après réception d'un chèque de caution de 300€ (à l'ordre du trésor public)

Appeler Mme GOGNET au 02. 35. 27. 01. 30 le lundi de la semaine de location pour lui indiquer le nombre de chaises et de tables à sortir.

1 - La capacité maximale de la salle est de 100 personnes.

2 - Pour respecter le calme et la sérénité des riverains, les nuisances sonores sont interdites. Les portes et les fenêtres doivent rester fermées à partir de 22 h.

Un limiteur de bruits coupe automatiquement les prises de courant en cas de dépassement du seuil de tolérance sonore. Toute tentative pour contourner ce système sera sévèrement sanctionnée.

3- Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des locaux.

4 - il est interdit de tirer des feux d'artifices *et d'organiser des lâchers de lanternes volantes*,

5 – les sacs poubelles ne doivent pas rester entreposés dans les locaux et doivent être sortis tous les soirs dans les containers à disposition à l'extérieur.

6 - Des fils sont tendus autour et en travers de la salle permettant de crocher des décorations, ne mettre ni punaises, ni scotch, ni patafix sur les murs.

7 - Après la remise des clés, l'utilisateur est responsable de toute dégradation ou vol à l'intérieur des locaux loués.

8 - Le nettoyage de la salle, wc, cuisine, devra être assuré par les utilisateurs. **En cas de non application de cette clause, un forfait ménage de 120 € est à régler avant la restitution de la caution. Le ménage est possible sur demande et facturé 120 €.**

9- Tout bris de vaisselle, perte de couvert ou autre ustensile sera facturé 2.00 € la pièce.

10 - Les clés seront remises par Mme GOGNET, responsable de la salle, au début de la location, selon les possibilités d'occupation, la durée de location et sur rendez-vous le vendredi.

Les clés seront rendues le lendemain de la location à 9 heures. Le solde de la location sera réglé à ce moment là.

11 – Tarifs de location:

Réunions : 100,00 € (uniquement du lundi au jeudi)

1 journée (24h) : 200,00 €

2 jours (48h) : 250,00 €

Mise à disposition de la vaisselle : 1,00 € par personne

12 - Avant de quitter la salle vérifier que :

- les portes et les fenêtres sont fermées, les lumières éteintes.
- le gaz est fermé.
- l'alarme est remise en service.

13 - Il est strictement interdit de se garer sur les pelouses.

Entretien:

- **Cuisine:** laver la vaisselle, l'essuyer et la ranger sur la table roulante,

Rincer le lave vaisselle;

Nettoyer les plans de travail, le réfrigérateur, la chambre froide intérieur et extérieur, le four et les brûleurs,

- **Balayer et laver le sol (produit fourni)**

Wc : nettoyer les sanitaires et laver les sols.

Salle: nettoyer et ranger les tables, les chaises.

Balayer et laver les sols puis rincer les serpillières après leur utilisation

Mettre les déchets dans les poubelles appropriées et déposer les sacs dans les containers à l'extérieur de la salle chaque soir. Ne pas entreposer les poubelles dans la salle.

Ramasser les mégots de cigarette à l'extérieur.

➤ **Tarif vin d'honneur**

Le conseil municipal décide de supprimer le tarif « vin d'honneur » pour les locations de la salle polyvalente effectuées le week-end et décide la création d'un tarif « Réunion » qui concernera uniquement des locations en semaine, du lundi au jeudi, sur une demi-journée, et qui s'élève à 100.00 €.